



## Repos compensé lors d'un jour férié

Par **pontiac**, le **11/09/2016** à **13:30**

Je travail un samedi sur 6, j'ai donc le lundi suivant en repos du samedi.  
Ma question est la suivante: lorsque un jour férié tombe le lundi de repos, mon entreprise doit-elle me compenser

Par **P.M.**, le **11/09/2016** à **15:38**

Bonjour tout d'abord,  
Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou Accord d'entreprise, lorsqu'un jour férié tombe sur le repos hebdomadaire, il n'a pas à être compensé...

Par **flash7614**, le **11/09/2016** à **16:46**

si le jour ferier tombe sur un jour de repos hebdomadaire habituel celui ci n'est pas paye sauf 1 mai sauf dimanche. hors le lundi n'etant pas un jour de repos habituel celui ci devrais etre paye sauf accord d'entreprise

Par **P.M.**, le **11/09/2016** à **16:55**

Même le 1er mai n'est pas payé s'il tombe sur un jour de repos hebdomadaire peu importe que ce soit un jour de semaine ou un dimanche...  
En l'occurrence, le lundi est un jour de repos habituel toutes les 6 semaines pour remplacer le samedi...